

Déménagement, grossesse et garde d'enfant

Par RaG1luy, le 15/08/2009 à 17:32

Bonjour,

Je vous écrit pour être un peu conseillée.

J'ai actuellement la garde de ma fille, et le père vient la chercher et la ramener un week-end sur deux, sans droit supplémentaire.

Il me paye une pension misérable (90 euros), quant à moi je ne travaille plus suite à un licenciement.

Je m'interrogeais sur l'actuel ordre des choses, puisque je vais déménager à 720km pour rejoindre mon conjoint, car je suis enceinte de lui.

Ce déménagement n'est pas un choix, je n'ai pas de quoi assumer seule deux enfants dans ma région d'origine, et ne compte pas accoucher sans mon conjoint qui lui ne peut pas plaquer son emploi.

Je dois déménager dans trois mois pour être suivie dans la clinique de mon choix là-bas.

Je demande à ce que les droits de visite de mon ex soient transformés en vacances. En ais-je le droit? peut-il réclamer la garde malgré mon obligation de déménagement? peut il réclamer la totalité des frais à ma charge alors que je suis sans emploi?

Quelle est la décision la plus courante d'un JAF dans cette situation?

Merci.